

La mise en place d'un régime d'impôt foncier équitable

Contrairement aux autres provinces canadiennes, le régime d'impôt foncier au Nouveau-Brunswick est largement régi par la loi provinciale. Bien que l'impôt foncier reste la seule source réelle de revenus de nos cités, le processus continue d'être dirigé et supervisé par la Province.

Les enjeux

Le régime d'impôt foncier actuel comporte trois enjeux clés :

1. Les contribuables des villes paient plus que leur juste part pour des services fournis dans leur région.
2. Les avantages fiscaux accordés par la Province aux clients industriels réduisent les revenus auxquels les cités pourraient avoir droit.
3. La double imposition sur les immeubles à logements entraîne des coûts de location supérieurs pour les locataires.

Au cours des dernières années, les coûts pour la prestation de services ont augmenté dans nos cités, tandis que les communautés voisines et les districts de services locaux ont payé des frais beaucoup moins élevés, tout en profitant souvent des mêmes services. Les exemptions d'impôt provincial accordées à certaines entreprises industrielles font également en sorte que les citoyens des villes paient proportionnellement plus et en obtiennent moins que ce qu'ils devraient recevoir. Enfin, l'impôt sur les immeubles à logements non occupés par le propriétaire réduit les possibilités en matière de développement en plus d'entraîner des coûts de location déraisonnables pour les locataires de nos villes.

Pourquoi c'est important

Les villes du Nouveau-Brunswick continuent de jouer un rôle essentiel dans le bien-être économique non seulement de leurs citoyens, mais de tous les Néo-Brunswickois.

- En ce qui concerne les taxes foncières, toutes les catégories de taux ne sont pas équitables.
- Il est essentiel de modifier en profondeur la structure de gouvernance des municipalités régionales pour faire en sorte que tous les bénéficiaires des services locaux soient imposés de manière juste et équitable.

Le progrès

L'Association des cités du N.-B. est encouragée par la promesse du gouvernement provincial actuel qui s'est engagé lors des élections de 2018 à réviser la *Loi sur la gouvernance locale* afin de donner aux municipalités un plus grand contrôle sur leurs propres affaires, notamment des pouvoirs accrus en matière de fiscalité et d'évaluation foncière.

Les prochaines étapes

Les huit cités recommandent que la Province procède à des réformes justes et équitables du **régime de l'impôt foncier** au N.-B. Cela permettra d'assurer une plus grande équité, de réduire les avantages fiscaux accordés aux grandes entreprises, de stimuler le développement économique et d'obtenir des taux de location plus raisonnables. Enfin, nous croyons que la Province devrait suivre l'exemple d'autres provinces canadiennes en laissant aux municipalités partout au N.-B. la capacité d'utiliser l'impôt foncier comme outil de développement économique. Les prochaines étapes importantes devraient inclure :

- **Une commission fiscale juste** - un examen plus large du système fiscal du N.-B. en collaboration avec les municipalités afin de formuler des recommandations pour la conception et la mise en œuvre d'un système fiscal plus équitable dans la province du Nouveau-Brunswick. (12 mois)

DES RÉFORMES RAPIDES DU RÉGIME DE L'IMPÔT FONCIER – UN ASPECT ESSENTIEL POUR CRÉER UN AVENIR RÉELLEMENT VIABLE POUR LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK